

INFO OUEST-FRANCE. Rejets polluants du fabricant d'engrais Yara à Montoir : un juge saisi

Le parquet de Saint-Nazaire, qui enquêtait sur les rejets polluants dans l'eau et dans l'air du fabricant d'engrais installé à Montoir-de-Bretagne – rejets au-dessus des seuils – ouvre une information judiciaire. Une expertise d'ampleur est souhaitée.

L'usine Yara (170 salariés), site Seveso « seuil haut », produit des engrais agricoles. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Frédéric SALLE. Publié le 03/09/2020 à 18h18



Les vents qui couchent le panache de fumée sortant de l'usine Yara sont de plus en plus contraires pour le géant de la fabrication d'engrais agricole, installé sur les bords de la Loire à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique).

Il y a eu le temps des rappels à ses obligations de mise en conformité de ses installations. [Puis celui des mises en demeure invitant à la réalisation de travaux.](#)

Rapports établis en 2012, 2015, 2017

Les rapports établis en 2012, 2015, 2017 ont usé la patience des inspecteurs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). En 2018, ils se sont tournés vers le parquet de Saint-Nazaire en constatant les écarts majeurs entre les seuils de rejets constatés dans l'air et dans l'eau et ceux autorisés.

Conséquences sur l'environnement ?

L'enquête préliminaire confiée en mai 2018 à la brigade des recherches de la gendarmerie de Saint-Nazaire visait cette fois les éventuelles conséquences sur l'environnement des dépassements de seuils. Ce jeudi 3 septembre 2020, « **le parquet a pris la décision de saisir un juge d'instruction** », indique Michèle Pierson, la vice-procureure chargée du dossier. En clair, l'étau se resserre un peu plus sur Yara, qui a donné l'impression de se jouer des réglementations.

Contravention de 1 500 €

Davantage en vogue depuis quelques mois, la notion de danger pour l'environnement a semble-t-il incité l'État à durcir le ton quand il n'a pas vraiment de prise pour faire appliquer la législation sur les rejets. Les seuils sont fixés par un arrêté de 2003, mais en cas de dépassement, la société ne risque qu'une contravention de 1 500 €.

Les mises en demeure de la préfecture s'accompagnaient de délais pour la réalisation de travaux. Il y en a eu, mais pas à la hauteur des attentes de la Dreal.

Recours administratifs

En 2020, les délais plus courts, exigeant par exemple un bon de commande pour l'installation d'une nouvelle station de traitement des eaux, se sont appuyés sur des astreintes de 300 € par jour de retard de cette présentation. L'entreprise n'a pas pour autant changé de stratégie. « **Interrogé en juillet dernier par les gendarmes, le directeur de site les a informés des recours administratifs formés contre ces arrêtés.** »

Commission d'experts indépendants

L'atteinte à l'environnement – flore, faune, humains – est désormais au cœur de l'instruction. Mais comment prouver, par exemple, qu'un développement d'algues vertes sur les plages en sortie d'estuaire peut être imputé aux rejets d'une entreprise ? « **Le parquet a saisi un juge d'instruction afin que ce dernier ordonne la désignation d'une commission d'experts indépendants, ayant les connaissances techniques pour établir si l'exploitation non conforme de ce site dégrade la qualité de l'air, du sol, de l'eau.** »

Grâce à cette orientation de procédure, les associations qui se constitueront partie civile pourront aussi avoir accès au dossier. « **Elles ont été auditionnées, comme les maires et riverains qui ont fait part de leurs inquiétudes.** »

L'explosion de Beyrouth a ravivé l'inquiétude

L'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium à Beyrouth a ravivé les inquiétudes à Montoir. L'usine locale Yara, classée « Seveso seuil haut », en stocke plus de 5 000 tonnes, soit deux fois plus que ce qui a explosé dans la capitale du Liban. Mais les conditions de stockage n'ont cependant rien à voir. À ce sujet, l'enquête qui vise Yara (lire ci-dessus) ne concerne pas la sécurité du site mais seulement les rejets dans l'air et l'eau. Les riverains, eux, attendent que les inspections soient encore plus strictes.